

## **Etre journaliste à Bonesha FM, c'est être assimilé aux rebelles**

Le travail au quotidien des journalistes de la radio indépendante Bonesha FM dans un contexte de guerre est difficile. Malgré sa ligne éditoriale de réconciliation nationale, l'équipe de la rédaction fait toujours face aux multiples menaces de la part de l'administration et d'autres services de l'Etat, tels ceux dits de la Documentation et des forces de l'ordre.

Pour un journaliste travaillant à Bonesha FM, il est courant de répondre à des téléphones anonymes exigeant le retrait de telle ou telle information qui ne plait pas aux responsables politico-administratifs mais diffusée sur notre antenne.

Les journaux parlés sont généralement accompagnés d'éléments sonores en guise d'illustration. Quand il y a une attaque rebelle, nous interrogeons une ou deux personnes proches de la localité et nous complétons cette première récolte par une interview d'un responsable militaire ou administratif du même coin.

Si l'armée ne nous refuse pas l'accès à certains endroits, on entend souvent de la bouche de certains agents de la sécurité et de l'administration que " les journalistes indépendants sont de petits rebelles", et que les journalistes trouvés dans les montagnes seront assimilés aux rebelles. La seule fin consiste à nous décourager de travailler sur le terrain.

Malgré le climat de suspicion entretenu par certains responsables , la rédaction de la radio essaie d'être omniprésente là où l'information est jugée capitale. Il arrive que l'autorité militaire, en particulier le porte parole de l'armée, le colonel Augustin Nzabampema, décrète un embargo sur une information vérifiée et somme toute loin de perturber la sécurité.

La dernière nouvelle frappée par l'"embargo Nzabampema" était relative à une affaire d'un bateau de la marine marchande en partie détruit et pillé par les rebelles dans les eaux du Lac Tanganyika en novembre dernier . Nous avons réalisé l'interview avec les rescapés à l'intérieur du bateau endommagé, récupéré par la marine burundaise . Après d'âpres discussions avec le porte parole de l'armée, l'information put finalement être diffusée .

### **Interrogatoire à la Documentation nationale**

L'année qui s'achève fut bien noire pour l'équipe de Bonesha FM. Au cours du mois d'avril 2001, je réalisai une interview téléphonique avec le porte parole du mouvement rebelle FNL, Anicet Ntawuhiganayo, au moment où ses hommes assiégeaient Kinama , quartier périphérique de la capitale Bujumbura. Dans cette interview, Anicet Ntawuhiganayo énumérait 7 conditions posées par son mouvement pour entamer les négociations avec le pouvoir de Bujumbura.

Quarante-huit heures après la diffusion de cette interview, la police présidentielle, dite Documentation nationale, m'arrêta et me conduisit à son siège pendant une semaine. Ce fut ma première expérience carcérale.

Là, je dus répondre à une centaine de questions de deux agents de la Documentation chargés de mon dossier. A ma surprise, j'ai pu voir que le procureur de la république en mairie de Bujumbura venait épauler les deux agents dans leur interrogatoire.

C'était un jeudi , la journée fut longue ! Je n'eus droit ni au repos de midi , ni à un repas. Les choses étaient sérieuses. On me fit réécouter le journal préenregistré dans lequel le porte parole des rebelles intervenait en réponse à mes questions. A la fin de cette audition, un des deux "documentalistes", le plus méchant et zélé, me lança: "Voilà ce qui va te coffrer pour des années".

### **Amende et intimidation**

Autre surprise désagréable, au quatrième jour de mon emprisonnement, j'aperçus à travers ma cellule que le rédacteur en chef de notre station Abbas Mbazumutima, occupait une autre cellule. Il traversait la cour intérieure, escorté par deux gendarmes. Deux journalistes de Bonesha étaient en prison!

Plusieurs voix nationales et internationales se sont alors élevées pour protester contre notre emprisonnement injuste. Finalement, nous fûmes tous accusés de collaborer avec l'ennemi et nous dûmes payer une amende de 100.000fr BU chacun. Sur la quittance, on avait écrit "collaboration avec l'ennemi"...

Avant de quitter le cachot , le patron de la Documentation le colonel Martin Nkurikiye me signifia clairement que "si cette histoire devait se répéter, c'en sera fini pour toi". Cette sévère mise en garde ne m'a pas empêché de dénoncer le 6 janvier de cette année, les pratiques de torture courantes à la Documentation nationale.

Après avoir vu de mes propres yeux les tortures subies par un certain Pierre Ngendakumana, un reportage fut diffusé sur notre antenne, entraînant immédiatement la réaction de la gendarmerie et de la Documentation.

Deux gendarmes qui gardaient le malheureux Ngendakumana me brutalisèrent avant de prendre mes cartes d'identité et professionnelle. Les services de la Documentation et de la Brigade spéciale de Recherche ont par ailleurs engagé des contacts avec la direction de la radio Bonesha pour m'arrêter. Deux agents de la Documentation m'ont prié de me présenter de mon propre gré à la Documentation ou au District de Bujumbura. Ce que je n'ai pas fait.

En dépit de toutes ces tracasseries policières et administratives, la rédaction de Bonesha FM tient bon. La ligne éditoriale de réconciliation et de paix demeure notre règle d'or.

Gabriel Nikundana, journaliste  
7 avril 2002